

DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL

SAISON 2021/2022



CHALLENGE DU JEUNE EDUCATEUR



REGLEMENT

Article 1 :

Le District du Tarn de Football organise chaque saison le Challenge des Jeunes Educateurs.

Article 2 :

Le jury est composé de différents responsables des Commissions du District du Tarn de Football.

Article 3 :

Les postulants doivent avoir entre 15 et 20 ans lors de la saison d'attribution du Challenge.

Article 4 :

Les postulants doivent être éducateurs (en responsabilité d'équipe) lors de la saison d'attribution du Challenge.

Article 5 :

Le club ne peut présenter que deux candidatures (maximum) par saison. En plus des candidatures clubs, le District pourra également identifier des candidats ayant toutes les caractéristiques pour concourir au Challenge.

Article 6 :

Le Président du Club présente son ou ses éducateurs pour le Challenge en s'engageant par un [dossier de candidature](#).

Article 7 :

Sont exclus du Challenge, les Dirigeants élus de la Ligue ou du District, les Membres de Commissions du District.

Article 8 :

Les lauréats devront attendre un délai de 3 saisons avant de concourir à nouveau

Article 8 :

Le [Dossier de Candidature](#) est à renvoyer avant le 12/06/2022 au : District du Tarn de Football, 25 avenue Georges Doga, 81300 GRAULHET ou secretariat@foottarn.fff.fr (à l'attention du CT PPF)

Article 9 :

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le District. Les décisions seront sans appel.

